
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} mai 2023 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement
Mme Diane BIBEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Diane PELOQUIN, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA23 20 0134

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

10.06.1 Condoléances – décès de Mme Madeleine Hamel Caouette

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA23 20 0135**Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Jacques Racine	Programme de plantation d'arbres
Faiza Boukenous	Végétation envahissante et fils électriques
Céline Belzile	Nature des travaux dans l'emprise de la ligne Aqueduc-Atwater, partie laSalloise
Andrea Dantaz	Feux d'artifices communauté hindoue – pollutions sonore et de l'air
Iryna Mokra	Non-conformité des projets immobiliers de promoteurs dans l'arrondissement
Sonja Susnjar	Développement du secteur LaSalle Ouest

10.03

CA23 20 0136**Condoléances - décès de M. Jean-Guy Duclos**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Monsieur Jean-Guy Duclos.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA23 20 0137**Condoléances - décès de M. J. J. Michel Alepin**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Monsieur J.J. Michel Alepin survenu le 4 avril dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA23 20 0138**Condoléances - décès de M. Pierre Brault**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Monsieur Brault survenu le 9 avril 2023.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA23 20 0139**Condoléances - décès de Mme Madeleine Hamel Caouette**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par tous les membres du conseil

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Madeleine Hamel Caouette survenu le 20 avril 2023.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA23 20 0140**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2023 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA23 20 0141**Dépôt des comptes rendus du comité de circulation**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De déposer les comptes rendus du comité de circulation du 17 octobre et du 21 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1237151012

CA23 20 0142**Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1239255025

CA23 20 0143**Dépense additionnelle à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour des opérations de déneigement**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 10 310,62 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu inc. pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, portant le contrat de 101 810,36 \$ à 112 120,98 \$ taxes incluses - appel d'offres numéro 22-19651.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1239103002

CA23 20 0144**Dépense additionnelle aux contrats accordés pour des opérations de déneigement**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511.

Cette dépense sera répartie comme suit :

- Augmentation de 21 938,82 \$ taxes incluses à Excavation Pascal Beaulieu inc., portant son contrat de 481 227,85 \$ à 503 166,67 \$;
- Augmentation de 13 633,39 \$ taxes incluses à Les Entreprises C.F. Vanier inc, portant son contrat de 155 244,90 \$ à 168 878,29 \$;
- Augmentation de 7 181,27 \$ taxes incluses à Marina Matériaux et Équipements, portant son contrat de 86 949,84 \$ à 94 131,11 \$;
- Augmentation de 50 267,22 \$ taxes incluses à 9037-4018 Québec inc., portant son contrat de 58 493,53 \$ à 108 760,75 \$;
- Augmentation de 54 012,38 \$ taxes incluses à Les Entreprises D.J. inc. (9179--0204 Québec inc.), portant son contrat de 60 074,44 \$ à 114 086,82 \$;
- Augmentation de 6 959,79 \$ taxes incluses à Transport Patrick Brisebois inc., portant son contrat de 211 841,44 \$ à 218 801,23 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1239103001

CA23 20 0145

Contrat à Cojalac inc. - travaux de construction de trottoirs et de bordures

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 687 329,77 \$, taxes incluses (contrat : 630 577,77 \$ + contingences : 31 528,89 \$ + incidences : 25 223,11 \$) pour effectuer des travaux de reconstruction de trottoirs et bordures dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Cojalac inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de l'appel d'offres public n° 765560 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 630 577,77 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1237151010

CA23 20 0146

Contrats à Entreprise Techline inc. et à Les Revêtements Scell-Tech inc. - travaux de marquage et de lignage

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'accorder à Entreprise Techline inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 1), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 490,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 23-19821 (M.23-1912);

D'accorder à Les Revêtement Scell-Tech inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle incluant le marquage des pistes cyclables et des terrains de basketball (lot 2), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 944,30 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 23-19821 (M.23-1912);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1237151011

CA23 20 0147

Contrat à Navada ltée - entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 165 423,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien préventif des équipements de chauffage au gaz naturel dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Navada Itée le contrat de l'appel d'offres public n° 23-19887 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 165 423,25 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1230269006

CA23 20 0148

Contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. - fourniture, plantation, arrosage et entretien de 700 arbres dans l'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser une dépense de 346 139,60 \$ taxes incluses (contrat : 309 053,21 \$ + contingences : 30 905,32 \$ + incidences : 6 181,06 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, soit pour 2024 et 2025.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le lot 1 du contrat de l'appel d'offres public n° 23-19866 (23-1916) à cette fin, au prix de sa soumission, soit 309 053,21 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1237151013

CA23 20 0149

Contrat à Procova inc. - travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 6 751 398,80 \$ taxes incluses (contrat : 5 933 859,75 \$ + contingences: 759 534,05 \$, + incidences: 58 005,00 \$), pour divers travaux d'amélioration fonctionnelle et de mise aux normes au complexe aquatique Michel-Leduc de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Procova inc., le contrat de l'appel d'offres public n° 746339 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 5 933 859,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1230269007

CA23 20 0150**Année de renouvellement au contrat octroyé à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) - nettoyage de puisards**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres public n° 22-19252 - Contrat N.P.22-1898;

D'accorder pour l'année 2023 un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo Environnement), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de nettoyage de puisards, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 769,17 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 22-19252 - Contrat N.P.22-1898;

D'autoriser une dépense de 4 838,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1237151007

CA23 20 0151**Contrat à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. - surveillance des travaux au parc Taishan**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 20 493,37 \$ taxes incluses, à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux au parc Taishan dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant du contrat de 84 506,63 \$ à 105 000 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation n° 722429 – Contrat S.P 22-1883.2.

D'autoriser l'affectation de 18 720 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer cette dépense additionnelle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1237151004

CA23 20 0152**Contribution financière aux Chevaliers de Colomb conseil 3147 - Brunch - Félicitations pour leur 75^e anniversaire**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

De féliciter les Chevaliers de Colomb, conseil 3147 pour leur 75^e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ pour la réalisation des activités le 11 juin 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1238891005

CA23 20 0153

Contribution financière à Bienvenue à l'immigrant - Concours régional Épelle-moi Canada

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de l'événement Concours régional Épelle-moi Canada qui s'est tenu le 23 avril 2023.

Le message du conseil d'arrondissement doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1239309011

CA23 20 0154

Contribution financière - Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme - 14^e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs»

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 14^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans le parc Jeannotte pour promouvoir le pique-nique interculturel en plein air pour une période de deux semaines avant l'activité.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239309012

CA23 20 0155

Contribution financière à la Fondation de l'Hôpital LaSalle - Brunch sur l'île

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 11 juin 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1232484010

CA23 20 0156**Dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2022 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement accordé à l'Association récréative du parc Riverside en raison de la pandémie de la COVID-19;

De verser à l'Association récréative du parc Riverside la somme de 5 887,50 \$ à titre de soutien financier au fonctionnement pour l'année 2022;

Le versement est conditionnel à la continuité des activités de l'organisme en 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1237817009

CA23 20 0157**Convention avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle pour la responsabilité de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou leurs substituts dûment autorisés à signer la convention.

D'autoriser une dépense maximale de 168 361 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1234629005

CA23 20 0158**Soutien financier avec convention à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder le soutien financier totalisant la somme de 42 000 \$ à la Maison Marie-Claire Kirkland-Casgrain dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier.

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou leurs substituts dûment autorisés à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1234629003

CA23 20 0159

Bail avec La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2026, pour une somme maximale de 117 180 \$, taxes incluses si applicables;

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou leurs substituts dûment autorisés à signer le bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1239156001

CA23 20 0160

Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) - aires de jeux du parc Ouellette

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser une demande de financement au Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville (PAUI) pour un projet de réaménagement du secteur des aires de jeux du parc Ouellette de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à signer cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1237151014

CA23 20 0161

Participation au congrès de l'Association des archivistes du Québec

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'autoriser l'analyste en gestion de documents et archives, M. André Lavoie, à participer au 52^e congrès de l'Association des archivistes du Québec qui se tiendra à Québec du 17 au 19 mai 2023.

D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1232484009

CA23 20 0162

Participation à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'entériner la dépense d'inscription de 1 350 \$ pour la participation d'une délégation composée de fonctionnaires, de partenaires et de membres du conseil de l'arrondissement de LaSalle à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1236673001

CA23 20 0163

Mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1238157003

CA23 20 0164

Association Cornucopia du Canada - Barbecue annuel

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser l'Association Cornucopia du Canada à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 10 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1239309010

CA23 20 0165

Fête interculturelle de Bienvenue à l'immigrant au parc Lefebvre

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion.

Les responsables de l'événement devront s'assurer du respect des normes et règlements prescrits par l'arrondissement, et devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1239309013

CA23 20 0166

Course de l'école primaire Henri-Forest - Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 9 juin 2023 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie et d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

La course se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera l'avenue Bélanger, la rue Centrale, l'avenue du Trésor-Caché et la rue Airlie, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1237817007

CA23 20 0167

Contribution financière - Club Élite Triathlon (Les Rapides du Lac St-Louis)

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'autoriser le Club Élite Triathlon (Les Rapides du Lac St-Louis) à tenir un triathlon le 23 juillet 2023;

D'autoriser la fermeture des rues faisant partie du parcours;

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ pour la réalisation de l'événement dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1237817008

CA23 20 0168**Chevaliers de Colomb de LaSalle - affichage temporaire de panneaux publicitaires**

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1238891003

CA23 20 0169**Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec - festivités du 24 juin 2023**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre des festivités du 24 juin 2023;

De désigner madame Marie-Annick Lussier pour présenter la demande.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1238891004

CA23 20 0170**Règlement hors Cour - travaux d'excavation**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 5 500,00 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 406, rue d'Amour dans l'arrondissement de Lasalle intentée contre Mesmery Guillaume, Fritz-Allan Nicolas et SSQ Société d'assurance-vie inc. et radier des livres de la Ville la somme de 5 820,40 \$ en capital et tout solde dû.

D'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1236250001

CA23 20 0171
Reddition de comptes

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1233035004

CA23 20 0172
Avis de motion - projet de règlement LAS-146-2

Avis de motion est donné par madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini de l'adoption séance tenante du conseil d'arrondissement du projet de règlement LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (Annexe B) pour agrandir la zone des "secteurs et bâtiments patrimoniaux " et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

40.01 1239255024

CA23 20 0173
Adoption - projet de règlement LAS-146-2

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (Annexe B) pour agrandir la zone des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

De soumettre le projet de règlement à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1239255024

CA23 20 0174
Avis de motion - premier projet de règlement 2098-LAS-201

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noel, de l'adoption séance tenante du conseil d'arrondissement du premier projet de règlement 2098-LAS-201 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

40.03 1239255023

CA23 20 0175**Adoption - premier projet de règlement 2098-LAS-201**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-201 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087;

De soumettre le premier projet de règlement à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1239255023

CA23 20 0176**Dérogation mineure - habitation multifamiliale projetée au 9229, rue Airlie**

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas encore été construit et qu'il est possible pour celui-ci de se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT que l'argumentaire fourni par le requérant concernant la comparaison avec les terrains voisins n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101;

CONSIDÉRANT que l'argumentaire fourni par le requérant concernant l'apport en logements familiaux n'est pas retenu, notamment puisqu'il ne fait pas partie des conditions pour lesquelles une dérogation mineure peut être accordée, en vertu de l'article 3.1 du Règlement sur les dérogations mineures 2101.

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De refuser une dérogation mineure (DM3003248912) pour un bâtiment d'usage habitation multifamilial (H4) projeté situé au 9229, rue Airlie (lot 1 450 761) afin d'autoriser un rapport bâtiment/terrain de 0.44 et un COS de 1.31, alors que les rapports bâtiment/terrain et COS maximaux autorisés sont respectivement de 0.40 et de 1.20, comme prescrit à la grille des usages et normes de la zone H06-03 correspondante, en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 3.5.7.5.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1239255022

CA23 20 0177**Regroupement - PIIAD**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.06 à 40.10.

D'adopter les points 40.06 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA23 20 0178

PIIAD - ouvertures et accès du chalet de parc situé au 555, boul. Bishop-Power

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003223454), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de créer de nouvelles ouvertures en façade avant et de modifier l'accès d'un bâtiment à usage institutionnel, situé au 555, boulevard Bishop-Power (Lot 1 077 550), considérant que les modifications proposées :

- s'harmonisent avec le milieu résidentiel;
- assurent le respect du paysage distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- respectent les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1239255017

CA23 20 0179

PIIAD - construction d'un bâtiment principal industriel sur le lot 4 206 764

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3003232347), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal industriel d'une superficie de plus de 2000 m² situé sur le lot 4 206 764 (Fuel Transport), considérant que le projet :

- Rehausse la qualité paysagère du site existant et du secteur d'insertion;
- Inclut un aménagement paysager de qualité présentant une diversité de végétaux et de plantations;
- Intègre des aménagements pour une gestion écologique des eaux pluviales;
- Inclut l'aménagement d'une portion de toiture végétalisée;
- Respecte en majeure partie les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 4 : Transition écologique, 9 : Usage industriel et 10 : Arrondissements limitrophes).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1239255019

CA23 20 0180**PIIAD - agrandissement d'une habitation bifamiliale au 7720-7722, rue Centrale**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003219228), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir l'habitation bifamiliale située au 7720-7722, rue Centrale (lot 1 079 987), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1239255018

CA23 20 0181**PIIAD - création d'un seul lot au 7631-7633 A, rue Centrale**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (LO3003254590), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'effectuer une opération cadastrale visant à remplacer les lots 1 078 221 et 1 078 222 pour créer le lot 6 553 700 situé au 7631-7633 A, rue Centrale (lots 1 078 221 et 1 078 222), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- Crée un lot dont la forme et les dimensions respectent celles illustrées à l'annexe F, planche 3;
- Propose un lotissement propre à un lot de coin en tête d'îlot donnant sur une rue dans le secteur Village des Rapides, conformément à l'annexe F, planche 3.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1239255020

CA23 20 0182**PIIAD - construction d'un bâtiment unifamilial jumelé au 257, 4^e Avenue**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002687195), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment unifamilial jumelé situé au 257, 4^e Avenue (lot 1 078 268), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- s'intègre au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Et ce, à la condition suivante :

Qu'une somme équivalente à 15 % de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière soit fournie à titre de garantie monétaire irrévocable pour l'émission du permis, laquelle doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante jours suivant la réalisation complète du projet.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1239255021

CA23 20 0183

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1236456005

CA23 20 0184

Dépôt des rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer les rapports mensuels au sujet des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de février et mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1239255026

CA23 20 0185
Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De lever la séance à 19 h 54.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Diane BIBEAU
Secrétaire d'arrondissement substitut

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023.